

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 avril 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 mars 2021, la députée de Verdun déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de corriger et de renforcer, en priorité, les normes en vigueur dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). De plus, il est demandé que ces normes soient publiques, mesurables et homologuées afin de prévenir des décès futurs quand d'autres virus apparaîtront.

Soulignons tout d'abord que le gouvernement a confié la réalisation d'enquêtes par des instances gouvernementales indépendantes comme le Bureau du coroner et la Commissaire à la santé et au bien-être. S'ajoute à celles-ci l'enquête menée par le Protecteur du Citoyen. Ces enquêtes permettront de faire la lumière sur la situation dans les CHSLD durant la période de pandémie de la COVID-19.

Rappelons aussi qu'un plan d'action a été élaboré pour la gestion de la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19 où l'on retrouve neuf axes d'intervention qui concernent les milieux de vie accueillant des personnes âgées, notamment les CHSLD, la main-d'œuvre, le dépistage, la prévention et la gestion des éclosions ainsi que l'approvisionnement dont les équipements de protection individuelle. Ce plan, appuyé sur l'expérience de la première vague, prévoyait des actions concrètes, notamment, en matière de prévention et contrôle des infections (PCI), de mobilité de la main-d'œuvre, de déploiement d'équipe stable et de stratégies de dépistage.

... 2

Par ailleurs, différentes directives sont mises à jour selon l'évolution de la situation et lorsque nécessaire en ce qui a trait aux visites et sorties, à l'admission, l'intégration ou la réintégration dans les différents milieux de vie ainsi qu'à la mise en place de zones froides, tièdes et chaudes. Lorsque nécessaire les mesures sont adaptées selon le système de paliers d'alerte. Ces directives sont diffusées au réseau de la santé et des services sociaux et disponibles sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux.

D'autres éléments importants ont également été mis en place, dont :

- les visites de vigie des équipes dédiées selon les zones, la réalisation d'audits sur l'utilisation adéquate des équipements de protection individuelle, un programme de formation sur les mesures en PCI, le déploiement de champions et SWAT TEAMS PCI, etc.;
- la contribution des Forces armées canadiennes, de la Croix-Rouge et de l'Ambulance Saint-Jean pour soutenir les milieux en éclosion.

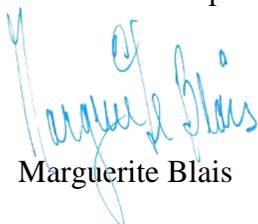
Pour les CHSLD, des actions sont également en cours :

- augmenter le personnel, par l'ajout de plus de 10 000 préposés, pour stabiliser les équipes et s'assurer que les soins sont donnés (en cours);
- améliorer les connaissances en PCI pour prévenir l'apparition d'éclosions et faciliter leur gestion, le cas échéant, par une formation offerte en ligne, à tous les employés et gestionnaires (réalisé et en continu);
- maintenir la présence des personnes proches aidantes afin qu'elles puissent offrir leur soutien aux résidents (réalisé et en continu);
- désigner un gestionnaire responsable dans chacun des CHSLD publics (réalisé);
- clarifier les rôles et responsabilités des CHSLD privés et des établissements publics (réalisé);
- mettre en place des mécanismes de vigie (réalisé et en continu);
- faciliter les communications entre les usagers et leurs proches par des moyens technologiques (réalisé et en continu);
- mettre en place des mesures visant à prévenir ou à agir sur le déconditionnement causé par des mesures d'isolement en lien avec la COVID-19, notamment par la mise en place de bulles de vie (réalisé et en continu);
- mettre en place les mesures appropriées afin de donner suite à la directive sur la ventilation des installations publiques.

Enfin, nous tenons à mentionner que l'élaboration d'une Politique d'hébergement et de soins de longue durée et d'un plan d'action ministériel permettant de la mettre en œuvre sont également en cours. Ils s'appliqueront à tous les types d'hébergement de longue durée (CHSLD, RI-RTF ainsi que dans les maisons des aînés et maisons alternatives). Cette nouvelle approche sera davantage centrée sur la personne et mieux adaptée à ses besoins. Il est ainsi souhaité que chaque personne puisse, dans son milieu de vie, se sentir comme à la maison et recevoir des soins et services personnalisés dans un environnement accueillant, sécurisant et qui lui ressemble davantage.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable,



Marguerite Blais

N/Réf. : 21-MS-03459